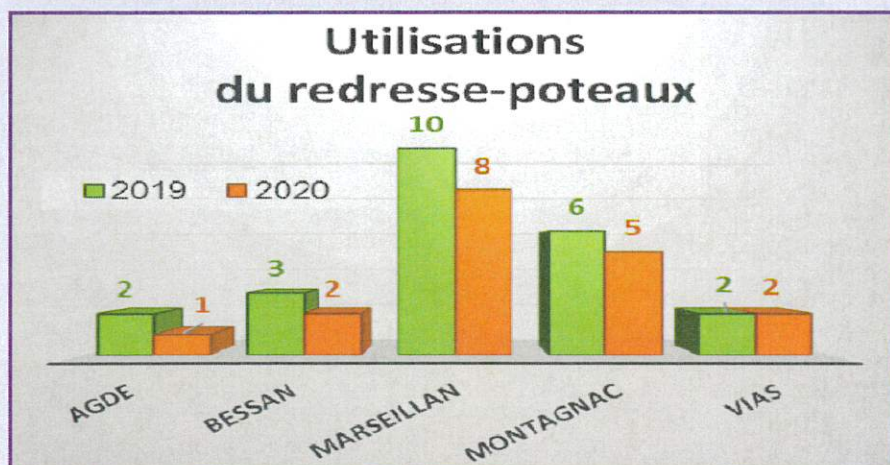


### **- Le redresse-poteaux**

Depuis l'acquisition du redresse-poteaux en octobre 2015, le Sivom est le gestionnaire de la mutualisation de cet appareil pour le compte des communes d'Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias.

En 2020, le groupement n'a pas connu de modification et aucun entretien particulier n'est intervenu sur ce matériel.



### **- Les modalités d'utilisation des équipements mutualisés**

La répartition de chaque appareil est effectuée en fonction d'un planning annuel soumis au préalable aux référents des villes adhérentes pour acceptation. Les plages d'utilisation sont calculées en fonction des jours ouvrables et après déduction des jours fériés à quotité égale pour le redresse-poteaux et au prorata des populations INSEE pour le cinémomètre.

Les appareils sont stockés au siège administratif du Sivom. Un registre est renseigné à chaque entrée et sortie. Ils sont vérifiés dès leur retour. Depuis mars 2020, un nettoyage à l'aide de lingettes désinfectantes a été instauré, après chaque utilisation, pour pallier à la transmission de la Covid-19.